



Productrice : Sonia RIGOT (La Ferme du Porc qui Dore)
socysson@wanadoo.fr 06 82 00 18 93

Contrat d'engagement AMAP « viande d'agneau » année 2019

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la Charte des AMAP.

Engagement de l'amapien-ne :

- Préfinancer la production
- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG
- Gérer ses retards et absences aux livraisons

Engagement de la productrice partenaire :

- Livrer une fois par an des produits, de qualité, frais, de sa ferme en conversion à l'agriculture biologique (troupeau brebis et agneaux en AB depuis le 11 novembre 2018)
- Être le plus possible présente à la livraison, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée de l'élevage, et accueillir les adhérents sur sa ferme
- Être transparente sur le mode de fixation des prix et sur ses méthodes de travail

Engagement commun :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladie) et en général, à participer à la vie de l'association.

Les commandes :

Les amapien-ne-s adhérant au contrat « viande d'agneau » s'engagent à commander 1 panier de 4 kg de viande d'agneau par an (16 € / kg). Ce qui représente un quart de l'animal.

Chaque panier, d'une valeur de 64 €, se décompose de la sorte : environ 10 côtes / collier et navarin / épaule désossée (palette) ou gigot. Chaque amapien aura en alternance un gigot ou une épaule désossée (soit d'une année sur l'autre ou d'un panier à l'autre).

La viande sera mise sous vide et étiquetée.

Les livraisons auront lieu un 1^{er} lundi, entre septembre et décembre. La productrice préviendra à l'avance les adhérents de la date précise de livraison des caisses de viande, livrées Ferme de Falanzé à Gerbéviller. Un panier non retiré est partagé entre les amapiens de permanence présents à la livraison correspondante.

Les commandes auront lieu lors de la signature du contrat et seront réglées à l'avance au moment de leur dépôt auprès d'un représentant de l'AMAP (chèques à l'ordre de Sonia RIGOT).

Je m'engage pour 1 caisse annuelle de viande d'agneau de 4 kg (¼ d'agneau)

Normalement, deux saisons d'agnelage sont prévues. Si l'élevage le permet, je suis intéressé-e quelques mois plus tard par une 2^{ème} caisse de viande d'agneau de 4 kg (¼ d'agneau)

oui non

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les l'amapien-ne-s et la productrice partenaire.

Fait en trois exemplaires : un exemplaire productrice, un exemplaire amapien-ne et un exemplaire AMAP (conservé par le référent « viande d'agneau »).

Fait à..... le.....

Signature de l'amapien-ne :

Signature de la productrice :

NOM de l'amapien-ne : Portable : E-mail :